

Projet d'Association amicale des Anciens de la Caisse centrale

La Caisse centrale n'oublie certes pas ses anciens agents. Indépendamment de la contribution qu'elle apporte à la Caisse des Retraites, elle leur maintient l'accès à un certain nombre de ses services. C'est le cas de l'assurance-groupe, le service social intervenant pour le règlement des dossiers qui lui sont transmis. C'est le cas également des différentes manifestations culturelles ou de loisirs organisées par la Commission centrale d'entreprise (voyages, bibliothèque...). Enfin, les Bulletins d'informations, comme le Rapport d'activité, sont adressés à tous ceux qui ont appartenu à la Caisse centrale.

Sans que cessent, bien entendu, ces différentes prestations de la Caisse centrale, une association amicale de ses anciens membres pourrait sans doute apporter à ceux-ci des possibilités nouvelles.

Comme toutes les associations de ce type, l'objet principal en serait de maintenir et de resserrer les liens amicaux qui se sont noués entre beaucoup d'agents de la Caisse centrale et leurs épouses au cours des nombreuses années passées au service de l'Etablissement. L'Association pourrait donc être un moyen de communication commode pour informer les uns et les autres des lieux de résidence, des événements familiaux et des activités professionnelles ou désintéressées assumées par certains d'entre eux. Elle pourrait provoquer ou faciliter des réunions ou des voyages, comme le font de nombreuses Associations. Chacun pourrait d'ailleurs imaginer et proposer des manifestations de cet esprit d'amitié et de solidarité.

En outre, comme certains agents de la Caisse centrale peuvent souhaiter, au moins pendant les premières années qui suivent leur cessation d'activité, continuer à prendre part à l'aide au Tiers Monde, l'Association servirait de relais entre eux et les services ou organismes recherchant des experts et déterminerait les modalités de la participation de ses membres à ce genre d'activité.

Enfin, l'Association devrait normalement voir s'ouvrir à elle un champ d'activités sociales, elle pourrait offrir un bon terrain d'entraide pour ses membres en les informant et, le cas échéant, les assistant pour la solution des problèmes qui se posent à eux, par exemple sur le plan juridique ou le choix d'orientations.

Il va de soi que l'Association devrait être appuyée, elle-même, par les services de la Caisse centrale. Elle pourrait également bénéficier du concours d'agents en activité qui voudraient bien, sans être membre de l'Association, l'aider à organiser certaines manifestations ou à mener à bien telle ou telle affaire.

Cette esquisse, nécessairement schématique et qui comporte sans doute beaucoup de lacunes, permettra peut-être à ses destinataires de faire savoir s'ils seraient disposés ou non à participer à une telle Association en indiquant s'ils envisageraient ou non d'y jouer un rôle actif.

Si ce projet vous paraît intéressant, vous voudrez bien adresser votre réponse (de préférence avant le 15 mars prochain) à Madame Genoux, en utilisant le formulaire ci-joint.

Dans le cas où parmi les 150 destinataires, un nombre suffisant répondait de façon positive, un petit groupe dont certains ont participé à la rédaction de cette note mettrait au point les statuts (loi de 1901) et procéderait aux formalités de constitution de l'Association en tenant informés, aussi étroitement que possible, tous ceux qui auront fait connaître leur intention d'y participer.

Bien amicalement

de la part de :

N. Ardit
R. Arlais
Mme. Even
J. Gaudin
A. Huguetti
R. Martet
F. Terracol